

Adresse d'expédition :  
**LILLY FRANCE, Eric LESSER**  
 Z.A. - 2, Rue du Colonel Lilly BP70419 Fegersheim  
 67640 FEGERSHEIM  
 France

**REDUCIO**  
**Pour le compte de Lilly France**  
**5 rue du Talus**  
**67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**  
**France**  
**TVA: FR90750635690**

## Facture 24.0-11062

<b>Date de la facture :</b> 29/11/2024	<b>Date d'échéance :</b> 28/01/2025	<b>Origine :</b> 2024-44320	<b>Référence :</b> ZB-702396
---	--	--------------------------------	---------------------------------

REF.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>Migration des 2 serveurs de production, avec tests complets, présentation de la solution aux administrateurs et aux utilisateurs et échanges autour de la solution mise en place.</b>				
<i>Phase 1 : Etude &amp; Test</i>				
PRJ-MNG	Pilotage Projet Réunions de suivi hebdomadaires d'une demi-heure à compter de la semaine 38 et jusqu'à la semaine 48.	1,00	800,00	800,00 €
REMOTE-ASSIST-1D	2 jours d'assistance à distance pour la réalisation de l'étude de la migrations, des différents tests lors de la phase préparatoire, la revue de la configuration avant migration et l'intégration de l'AD.	2,00	1 000,00	2 000,00 €
<i>Phase 2 : Mise en production</i>				
ONSITE-ASSIST	Assistance (Sur site)	4,00	1 000,00	4 000,00 €
TRAVEL_NAT	Frais de déplacement (Longue (National))	1,00	700,00	700,00 €
LIFE-COST-NAT	Frais de vie (Longue (National))	4,00	150,00	600,00 €
<b>Sous-total</b>				<b>8 100,00 €</b>
<b>Mise à jour de la synthèse vocale en dernière version avec l'ajout de celle-ci dans le contrat de maintenance</b>				
VEMOX	Synthèse vocale (1ère voix) (variables illimitées) Option permettant d'activer le moteur de synthèse vocale dans Alert pour générer automatiquement les messages audios à partir des libellés d'alarmes (1ère Voix)	2,00	1 250,00	2 500,00 €
MAINT_COMP	Complément Maintenance Complément de maintenance pour 2024	2,00	62,52	125,04 €

REF.	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Sous-total				2 625,04 €

Montant HT	10 725,04 €
TVA 20%	2 145,01 €
<b>Total</b>	<b>12 870,05 €</b>

Veuillez utiliser la référence suivante pour votre paiement : **24.0-11062**

Conditions de paiement : 60 jours net

## Conditions générales de vente

### 1 - Préambule

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous se rapportent à la société MICROMEDIA INTERNATIONAL, ci-après dénommée "la société". Les marchandises vendues sont nommées "les produits".

### 2 - Généralité

Sauf en cas d'accord particulier écrit passé entre la société et le client ; le client s'engage à :

- prendre connaissance des présentes conditions générales de vente
- les respecter

De plus, il reconnaît que celles-ci écartent toutes autres conditions.

### 3 - Validité des offres de prix

Sauf stipulations contraires écrites, nos offres sont valables pour une durée de 1 mois à compter de leur établissement et ne sont pas transférables vers un autre bénéficiaire sauf accord(s) ou cas particuliers clairement stipulés.

### 4 - Les commandes

Le client passe des commandes fermes et peut demander un accusé de réception des commandes.

Les commandes sont notifiées à la société par écrit par :

- Email : [orders@micromedia-int.com](mailto:orders@micromedia-int.com)
- Courrier : MICROMEDIA INTERNATIONAL 9 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN FRANCE

En cas d'annulation de la commande la société se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

### 5 - Prix de vente

Nos prix sont indiqués sur une base HT, suivant le tarif en vigueur dans la société au moment de la commande. Sauf accord particulier suivant lequel il peut être accordé une remise.

Les commandes de prestations spéciales seront facturées selon le prix stipulé sur notre devis.

### 6 - La livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent en aucun cas donner droit à des indemnités ou à motiver le refus des produits.

- Logiciel : Une semaine (hors développements spécifiques)
- Matériel : 2 semaines (hors matériel spécifique)

### 7 - Logiciels et progiciels

Les logiciels et progiciels sont vendus suivant la convention des droits d'utilisation (licence) passée entre la société et le client.

### 8 - Conditions de paiement

Sauf accord particulier, les produits sont payables à la commande par virement bancaire pour toute première commande, puis sous 30 jours fin de mois par virement ou traite par la suite. Toutes les sommes versées par le client préalablement à la livraison définitive des produits sont considérées comme des acomptes sur le prix total de la vente.

A défaut ou retard de paiement (suivant les échéances indiquées sur la facture) les sommes dues porteront intérêt de plein droit, sans mise en demeure aux taux des avances de la banque de France. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement total. Toutes les commandes en cours seront suspendues et ne pourront faire l'objet d'une livraison qu'à réception des sommes totales dues.

### 9 - Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de la société jusqu'au paiement complet de ceux-ci. Le client s'engage à prendre en charge tous les soins pour la conservation et la garde des produits jusqu'au paiement total de ceux-ci. En cas de cessation d'activité ou de non-paiement, la société peut dresser l'inventaire des produits impayés pour une restitution de ceux-ci ou de la somme équivalente.

### 10 - La garantie

Les produits dont vous avez fait l'acquisition, s'ils sont correctement installés et utilisés, sont couvert par une garantie de 3 mois. Cette garantie pourra être étendu par la souscription à un contrat de maintenance, renouvelable annuellement, permettant entre autres de bénéficier d'un support téléphonique gratuit et de l'envoi sur demande de mises à jour des produits sous contrat de la société.

Dans le cas où un défaut réel serait constaté dans la version courante d'un produit, la société s'engage à rechercher la solution dans des délais raisonnables et à intégrer la correction dans la version suivante du logiciel.

**11 - Confidentialité**

Le client s'engage à ne pas divulguer ou dupliquer sans accord préalable de la société, les connaissances, expériences, documentations, programmes, développements logiciels, ... à des tiers et en particulier à la concurrence.

**12 - Attribution de compétences**

Tout litige sera de la compétence du tribunal de commerce de Grenoble - FRANCE.